



Entretien partie commune garage

Par Olivier73

Bonjour

Je suis copropriétaire d'un garage.

Un autre copropriétaire reçoit une indemnité pour l'entretien nettoyage des parties communes.

Il n'effectue pas ce travail.

Pour cette activité le syndic lui fait un versement sans facture à hauteur de 10% des charges totales des garages.

Le syndic a-t-il le droit de rémunérer une personne sans facture ?

Cordialement